

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal 

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (CA-24-008), sur des demandes approuvant :

- pour les bâtiments situés aux 3430, 3434 et 3438, rue McTavish, une dérogation permettant l'agrandissement d'un bâtiment ne respectant pas les conditions prévues pour le taux d'implantation maximal permis, et ce, en dérogation à l'article 49 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1196255011];
- pour le bâtiment situé au 1670, avenue Lincoln, une dérogation permettant un nombre d'unités de stationnement de petites dimensions représentant plus de 25% du nombre total d'unités de stationnement inclus dans l'aire de stationnement, et ce, en dérogation à l'article 617.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1196255010];

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mardi 10 septembre 2019, à 18h30, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes peut communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossier indiqués précédemment.

Fait à Montréal, le 24 août 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie